

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

(Division des services essentiels)

Région : Montréal
Dossier : CM-2015-8670
Accréditation : AM-1005-2145

Montréal, le 22 janvier 2016

DEVANT LA JUGE ADMINISTRATIVE : Judith Lapointe

Ville de Montréal
Employeur

et

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)
Association accréditée

DÉCISION

[1] Le 1^{er} janvier 2016, la *Loi instituant le Tribunal administratif du travail*¹ est entrée en vigueur. Cette loi crée le Tribunal administratif du travail qui assume notamment les compétences de la Commission des relations du travail (la **Commission**). En vertu de l'article 261 de cette loi, toute affaire pendante devant la Commission des relations du travail est continuée devant la division compétente du Tribunal administratif du travail (le **Tribunal**).

¹ RLRQ, c. T-15.1.

[2] Le 16 novembre 2011, le Gouvernement du Québec adopte le décret n° 1158-2011 assujettissant les parties à l'obligation de maintenir des services essentiels en période de grève.

[3] Le 15 décembre 2015, la Commission reçoit un avis du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) (le **Syndicat**) indiquant son intention de recourir à une grève à compter de 0 h 1 le lundi 25 janvier 2016 jusqu'au mardi 1^{er} mars 2016 à 23 h 59. Il joint à son avis la liste des services essentiels qu'il propose de maintenir durant la grève.

[4] Conformément à l'article 111.0.18 du *Code du travail*² (le **Code**), les parties doivent négocier les services essentiels à maintenir lors d'une grève. À cet égard, elles ont été convoquées à une séance de conciliation tenue les 13 et 14 janvier 2016. Malgré leur accord sur la majorité des points en litige, les parties n'ont pas conclu d'entente. Elles ont donc été invitées à poursuivre la conciliation le 20 janvier 2016 à 9 h 30 et à une audience le même jour, le cas échéant.

[5] Avec l'aide du conciliateur du Tribunal, les parties en arrivent à une entente sur les services essentiels à maintenir durant la grève.

[6] Selon l'article 111.0.19 du Code, le Tribunal doit en évaluer la suffisance.

LA DÉCISION

[7] Après examen de l'entente, le Tribunal juge que les services essentiels convenus, pour une grève à durée déterminée devant débiter le 25 janvier 2016 à 0 h 1 jusqu'au 1^{er} mars 2016 à 23 h 59 (une erreur s'est glissée dans le préambule de l'entente des parties où il est indiqué que la grève débute le 26 janvier 2016 plutôt que le 25 janvier 2016) sont suffisants pour assurer la santé ou la sécurité de la population.

[8] Les parties s'entendent pour maintenir des services essentiels à intensité variable. Ainsi, règle générale, les services qui seront maintenus durant les horaires normaux de travail consisteront en la prestation normale de travail dans tous les arrondissements et services centraux de la Ville de Montréal, sauf pour ceux visés dans l'entente. Cette dernière fait en sorte que jamais plus de deux arrondissements par jour, appelés à varier chaque jour, ne seront dépourvus de services normaux. Dans ces deux arrondissements, seront maintenus les services essentiels convenus entre les parties.

[9] L'entente prévoit également que les salariés cols blancs feront une grève d'heures supplémentaires. Il n'y aura donc aucune heure supplémentaire effectuée à l'extérieur des horaires normaux de travail, sauf pour l'accomplissement des services essentiels décrits dans l'entente.

² RLRQ, c. C-27.

[10] L'entente contient une clause prévoyant les situations exceptionnelles et urgentes non prévues à l'entente et susceptibles de mettre en danger la santé ou la sécurité de la population. Dans ces situations, le Syndicat fournira le personnel nécessaire et au besoin, pour y faire face.

[11] Pour la mise en œuvre de l'entente, les parties ont convenu de procédures au niveau des communications entre les parties.

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL :

DÉCLARE que les services essentiels prévus à l'entente sont suffisants pour que la santé ou la sécurité de la population ne soit pas mise en danger;

DÉCLARE que les services essentiels à fournir pendant la grève débutant le 25 janvier 2016 à 0 h 1, et se terminant le 1^{er} mars 2016 à 23 h 59, sont ceux énumérés dans leur intégralité à l'entente annexée à la présente décision comme si elle était ici récitée au long;

RAPPELLE que, dans le cas de difficultés de mise en application des services essentiels, **le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)** doit en discuter avec **la Ville de Montréal** pour tenter de trouver une solution. À défaut de solution, ils doivent en faire part au Tribunal, dans les plus brefs délais.

Judith Lapointe

M^e Patrice Crevier
Pour l'employeur

M^e Jacques Lamoureux
LAMOUREUX, MORIN, LAMOUREUX AVOCATS – S.E.N.C.
Pour l'association accréditée

/sf

ENTENTE SUR LES SERVICES ESSENTIELS

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL,
SECTION LOCALE 429 (SCFP)
COLS BLANCS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ET

VILLE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE la Ville est un service public visé par l'article 111.0.16 du Code du travail ;

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté un décret d'assujettissement des parties conformément à l'article 111.0.18 du Code du travail ;

ATTENDU QUE le Syndicat a fait parvenir un avis de grève à durée déterminée débutant le 26 janvier 2016 à 0 h 01 et se terminant le 1er mars 2016 à 23h59 ;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Le Syndicat s'engage à fournir à la Ville, promptement et sans délai, le personnel qualifié pour fournir les services essentiels tels que définis à la présente.
2. Le personnel qualifié est celui qui effectue normalement le travail requis par la Ville.
3. Le travail sera effectué selon les pratiques et procédures usuelles.
4. Pendant les horaires normaux de travail, tous les employés couverts par l'unité d'accréditation seront disponibles au travail dans l'ensemble des services et arrondissements pour la prestation habituelle de travail sauf ceux visés dans la liste mentionnée ci-après, en conformité avec le calendrier proposé, s'étalant du 25 janvier au 1^{er} mars 2016.
5. De plus, tous les employés couverts par l'unité d'accréditation exerceront une grève générale d'heures supplémentaires, et ce durant toute la durée de la grève. Ainsi, à l'extérieur de leurs horaires normaux de travail, il n'y aura pas de travail effectué par les salariés en grève.

Sauf si le travail supplémentaire à effectuer est requis dans l'une des situations suivantes :

- les employés qualifiés désignés par le Syndicat pour fournir les services essentiels lors des jours de grève 1 à 37. Si cette situation d'urgence touche un travail qui est inclus dans la liste des services essentiels prévue au Jour # 37 (1ermars 2016) et que le Syndicat désigne;
 - lors des jours de grève 1 à 36, les employés qui, au cours de leur prestation habituelle de travail, répondent à une situation d'urgence qui ne peut être abandonné sans préjudice à la santé ou la sécurité de la population. Si cette situation d'urgence touche un travail qui est inclus dans la liste des services essentiels prévue au Jour # 37 (1ermars 2016) et que le Syndicat désigne;
 - lors des jours de grève 1 à 9 – 11 à 17 – 19 à 36, les greffiers-audienciers qui, au cours de leur prestation habituelle de travail, travaillent dans les salles d'audience de la Cour municipale et les agents de bureau de la Direction des services judiciaires pourront poursuivre leur travail en continuité selon les besoins de la Cour;
 - lors de jours de grève 1 à 37, afin de préserver la continuité des services rendues par les préposés aux communications d'urgence (PCU) de la Section des communications opérationnelles du Service de Police de la Ville de Montréal et par les préposés et préposés principaux au Centre de communication du service incendie (CCSI), dans le cas d'un retard, le Syndicat s'engage à fournir le personnel qualifié requis pour rester en continuité parmi les personnes présentes et selon la pratique habituelle.
6. Si, pendant la période de grève, la Ville déclenche une opération de chargement de neige, le Syndicat s'engage à fournir le personnel qualifié requis pour ces opérations, qui sera désigné selon la pratique habituelle tant sur les horaires normaux qu'en travail supplémentaire.
7. La présente constitue la liste des services essentiels que le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) entend maintenir dans le cadre de la grève à intensité variable débutant à 0h01 le lundi 25 janvier 2016, pour se terminer le vendredi le 1^{er} mars 2016 à 23h59. les services seront répartis de la manière ci-après prévue et visent à assurer la protection de la santé et de la sécurité du public. La liste est établie pour chacune des journées et selon les arrondissements/services centraux visés :

Jour #1 (25/01/2016)

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

- Aucun effectif.

SECRETARIAT DE LIAISON DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

- Aucun effectif.

OMBUDSMAN

- Aucun effectif.

SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Aucun effectif.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE ET
ARRONDISSEMENT ST-LAURENT

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Communications

- Un (1) préposé aux télécommunications par quart de travail à l'unité des Travaux publics – division des parcs et espaces verts Saint-Laurent.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #2 (26/01/2016)

SERVICE DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

- Aucun effectif.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Aucun effectif.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO ET
ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #3 (27/01/2016)

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT MONTRÉAL-NORD ET
ARRONDISSEMENT RIVIÈRES-DES-PRAIRIES – POINTES-AUX-TREMBLES

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

CB



Communications

- Un (1) préposé aux télécommunications de jour et de soir à l'unité des Travaux publics de Montréal-Nord.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #4 (28/01/2016)**SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS**

- Aucun effectif.

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

- Un (1) agent de distribution d'équipements motorisés pour les véhicules de pompiers, sur appel.

**ARRONDISSEMENT ST-LÉONARD ET
ARRONDISSEMENT ANJOU****Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #5 (29/01/2016)**BUREAU DU TAXI**

- Aucun effectif.

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

- Six (6) préposés à l'information policière (PIP) à la Centrale d'information policière (CIP) de jour, six (6) de soir et quatre (4) de nuit;
- Un (1) agent de vérification au module d'assurance qualité sur appel;
- Maintien des préposés à l'information policière (PIP) à la surveillance électronique pour la Division des opérations spécialisées (DOS), selon l'horaire en vigueur;
- Un (1) préposé à l'information policière police de quartier (PIPDQ) et un (1) opérateur vidéo-clavier (OVC) de jour et un (1) de soir à la Cour du Québec Chambre criminelle et pénale et du Tribunal de la Jeunesse;
- Un (1) préposé à l'information policière police de quartier (PIPDQ) de jour à la Cour municipale;
- Un (1) programmeur analyste en production sur appel à la Sécurité informatique;
- Un (1) programmeur chef d'équipe sur appel à la Sécurité informatique;
- Un (1) agent technique en électronique sur appel au développement des technologies;
- Une (1) secrétaire d'unité administrative à la planification opérationnelle dont le besoin sera confirmé vingt-quatre (24) heures à l'avance.

CB

Section des communications opérationnelles

En raison de la fermeture de la ligne 514-280-2222 :

À compter de 0h01 : vingt-deux (22) préposés aux communications d'urgence (PCU);
À compter de 1h30 : vingt (20) préposés aux communications d'urgence (PCU);
À compter de 3h30 : dix-huit (18) préposés aux communications d'urgence (PCU);
À compter de 4h30 : dix-sept (17) préposés aux communications d'urgence (PCU);
À compter de 7h30 : vingt (20) préposés aux communications d'urgence (PCU);
À compter de 9h00 : vingt-six (26) préposés aux communications d'urgence (PCU);
À compter de 11h00 : trente (30) préposés aux communications d'urgence (PCU);
À compter de 21h30 : vingt-sept (27) préposés aux communications d'urgence (PCU).

ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE ET
ARRONDISSEMENT SUD-OUEST

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #6 (30/01/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #7 (31/01/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #8 (01/02/2016)

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (STI)

Centre d'expertise bureautique

- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur place et sur appel en dehors des heures normales de travail (support au SPVM);
- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur appel (support au SIM).

Division Centre de services

- Un (1) agent de centre de service (R.A.O.) présent par quart de travail (division Services aux utilisateurs);
- Un (1) agent de centre de service bureautique sur place durant les heures normales du

fb



centre de services et sur appel en dehors des heures normales de travail (service téléphonique et réseau de la Ville caméra de surveillance);

- Un (1) agent de centre de service bureautique sur place durant les heures normales du centre de services et sur appel en dehors des heures normales de travail (Iphone et internet).

Direction solutions d'affaires Sécurité publique

- Un (1) programmeur analyste sur appel (Cour municipale, Gescour, Stop+);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (CRPQ et autres systèmes reliés);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (R.A.O.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support au S.I.M.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support M-iris S.P.V.M.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support systèmes interfaces).

Direction solutions d'affaires Gestion du territoire

- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur appel.

Direction Centre d'expertise plateformes et infrastructures

- Un (1) programmeur analyste sur appel (Système Control-M supportant les communications du SIM).

ARRONDISSEMENT OUTREMONT ET
ARRONDISSEMENT LE PLATEAU MONT-ROYAL

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #9 (02/02/2016)

SERVICE DES INCENDIES DE MONTRÉAL

- Neuf (9) préposés au Centre de communication du service incendie (CCSI) présents par quart de travail;
- Un (1) préposé principal au centre de communication du SIM présent par quart de travail;
- Un (1) agent de prévention sur appel.

SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Unité d'interventions rapides et prioritaires {311} rue Notre-Dame ouest

- 5 préposés interventions rapides et prioritaires de jour et 3 de nuit.

UB



ARRONDISSEMENT LACHINE ET
ARRONDISSEMENT LASALLE**Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #10 (03/02/2016)

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

- Deux (2) greffiers audiencier par salle de cour où il y a des personnes qui sont détenues et deux (2) agents de bureau à la Direction des services judiciaires;
- Deux (2) agents de bureau à la Direction des poursuites pénales et criminelles.

ARRONDISSEMENT VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION ET
ARRONDISSEMENT ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE**Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #11 (04/02/2016)

STATIONNEMENT MONTRÉAL

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE ET
ARRONDISSEMENT VERDUN**Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.



Jour #12 (05/02/2016)

SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS

Centre de gestion de la mobilité urbaine

- Un (1) préposé par quart de travail.

SERVICE DES FINANCES

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel, pour répondre aux situations d'urgence;
- Un (1) inspecteur d'arrondissement, sur appel, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #13 (06/02/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #14 (07/02/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #15 (08/02/2016)

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

- Aucun effectif.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aucun effectif.

SERVICE DE L'EAU

- Aucun effectif.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 contrôleur en vigie environnementale par quart de travail (Centre St-Michel);
- 1 inspecteur aliments sur appel (inspection des aliments);
- 1 technicien de laboratoire sur appel (Section des Bailleurs);
- 1 technicien de laboratoire sur appel (expertise technique);
- 1 agent technique environnement sur appel (contrôle des rejets industriels);
- 1 technicien environnement sur appel (contrôle des rejets industriels).

cb

fr

Jour #16 (09/02/2016)

SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- Aucun effectif.

SERVICE DE LA CULTURE

- Aucun effectif.

SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS

- Aucun effectif.

Jour #17 (10/02/2016)

SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL

- Aucun effectif.

FONCTIONNAIRES PRÊTÉS AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)

Aucun effectif.

En cas d'une grève simultanée du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)

CLE Hochelaga-Maisonneuve

- Un (1) agent d'aide socio-économique aux attributions initiales

CLE St-Michel

- Un (1) agent d'aide socio-économique aux attributions initiales

CLE Parc Extension

- Un (1) agent d'aide socio-économique aux attributions initiales
- Un (1) préposé au renseignement

CLE Plateau Mont-Royal

- Un (1) agent d'aide socio-économique aux attributions initiales

Pour l'ensemble des autres CLE

Une équipe volante, sur appel, composée de 2 agents d'aide socio-économique aux attributions initiales, dont les noms seront communiqués à l'Employeur au plus tard le 8 février 2016 à 16h30 pour le 10 février 2016 et le 23 février 2016 à 16h30 pour le 25 février 2016.

Jour #18 (11/02/2016)

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

- Deux (2) greffiers audiencier par salle de cour où il y a des personnes qui sont détenues et deux (2) agents de bureau à la Direction des services judiciaires;
- Deux (2) agents de bureau à la Direction des poursuites pénales et criminelles.

ARRONDISSEMENT VILLERAY – SAINT-MICHEL – PARC-EXTENSION ET
ARRONDISSEMENT ROSEMONT – LA PETITE-PATRIE**Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #19 (12/02/2016)

SERVICE DES INCENDIES DE MONTRÉAL

- Neuf (9) préposés au Centre de communication du service incendie (CCSI) présents par quart de travail;
- Un (1) préposé principal au centre de communication du SIM présent par quart de travail;
- Un (1) agents de prévention sur appel.

SERVICE DE LA CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Unité d'interventions rapides et prioritaires (311) rue Notre-Dame ouest

- 5 préposés interventions rapides et prioritaires de jour et 3 de nuit.

ARRONDISSEMENT LACHINE ET
ARRONDISSEMENT LASALLE**Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #20 (13/02/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #21 (14/02/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #22 (15/02/2016)

SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (STI)

Centre d'expertise bureautique

- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur place et sur appel en dehors des heures normales de travail (support au SPVM);
- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur appel (support au SIM).

Division Centre de services

- Un (1) agent de centre de service (R.A.O.) présent par quart de travail (division Services aux utilisateurs);
- Un (1) agent de centre de service bureautique sur place durant les heures normales du centre de services et sur appel en dehors des heures normales de travail (service téléphonique et réseau de la Ville caméra de surveillance);
- Un (1) agent de centre de service bureautique sur place durant les heures normales du centre de services et sur appel en dehors des heures normales de travail (lphone et internet).

Direction solutions d'affaires Sécurité publique

- Un (1) programmeur analyste sur appel (Cour municipale, Gescour, Stop+);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (C.R.P.Q.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (R.A.O.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support au S.I.M.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support M-iris S.P.V.M.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support systèmes interfaces).

Direction solutions d'affaires Gestion du territoire

- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur appel.

Direction Centre d'expertise plateformes et infrastructures

- Un (1) programmeur analyste sur appel (Système Control-M supportant les communications du SIM).

ARRONDISSEMENT OUTREMONT ET
ARRONDISSEMENT LE PLATEAU MONT-ROYAL**Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #23 (16/02/2016)

STATIONNEMENT MONTRÉAL

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE ET
ARRONDISSEMENT VERDUN

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel par arrondissement, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #24 (17/02/2016)

BUREAU DU TAXI

- Aucun effectif.

SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

- Six (6) préposés à l'information policière (PIP) à la Centrale d'information policière (CIP) de jour, six (6) de soir et quatre (4) de nuit;
- Un (1) agent de vérification au module d'assurance qualité sur appel;
- Maintien des préposés à l'information policière (PIP) à la surveillance électronique pour la Division des opérations spécialisées (DOS), selon l'horaire en vigueur;
- Un (1) préposé à l'information policière police de quartier (PIPDQ) et un (1) opérateur vidéo-clavier (OVC) de jour et un (1) de soir à la Cour du Québec Chambre criminelle et pénale et du Tribunal de la Jeunesse;
- Un (1) préposé à l'information policière police de quartier (PIPDQ) de jour à la Cour municipale;
- Un (1) programmeur analyste en production sur appel à la Sécurité informatique;
- Un (1) programmeur chef d'équipe sur appel à la Sécurité informatique;
- Un (1) agent technique en électronique sur appel au développement des technologies;
- Une (1) secrétaire d'unité administrative à la planification opérationnelle dont le besoin sera confirmé vingt-quatre (24) heures à l'avance.

Section des communications opérationnelles

En raison de la fermeture de la ligne 514-280-2222 :

- À compter de 0h01 : vingt-et-un (21) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 1h30 : dix-neuf (19) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 3h30 : dix-sept (17) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 7h30 : vingt (20) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 9h00 : vingt-six (26) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 11h00 : trente (30) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 15h30 : vingt-neuf (29) préposés aux communications d'urgence (PCU);

À compter de 21h30 : vingt-cinq (25) préposés aux communications d'urgence (PCU).

ARRONDISSEMENT CÔTE-DES-NEIGES – NOTRE-DAME-DE-GRÂCE ET
ARRONDISSEMENT SUD-OUEST

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #25 (18/02/2016)

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

- Aucun effectif.

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Aucun effectif.

SERVICE DE L'EAU

- Aucun effectif.

SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 contrôleur en vigie environnementale par quart de travail (Centre St-Michel);
- 1 inspecteur aliments sur appel (inspection des aliments);
- 1 technicien de laboratoire sur appel (Section des Bailleurs);
- 1 technicien de laboratoire sur appel (expertise technique);
- 1 agent technique environnement sur appel (contrôle des rejets industriels);
- 1 technicien environnement sur appel (contrôle des rejets industriels).

Jour #26 (19/02/2016)

SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS

- Aucun effectif.

SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

- Un (1) agent de distribution d'équipements motorisés pour les véhicules de pompiers, sur appel.

ARRONDISSEMENT ST-LÉONARD ET
ARRONDISSEMENT ANJOU

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence;

CB



EAU

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #27 (20/02/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #28 (21/02/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #29 (22/02/2016)

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT MONTRÉAL-NORD ET
ARRONDISSEMENT RIVIÈRES-DES-PRAIRIES – POINTES-AUX-TREMBLES**Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Communications

- Un (1) préposé aux télécommunications de jour et de soir à l'unité des Travaux publics de Montréal-Nord.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #30 (23/02/2016)

SERVICE DE LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- Aucun effectif.

SERVICE DE LA CULTURE

- Aucun effectif.

SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS

- Aucun effectif.

Jour #31 (24/02/2016)

SERVICE DE LA PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

- Aucun effectif.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- Aucun effectif.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO ET
ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteuse de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #32 (25/02/2016)

SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL

- Aucun effectif.

FONCTIONNAIRES PRÊTÉS AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA
SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)

Aucun effectif.

En cas d'une grève simultanée du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ)

CLE Hochelaga-Maisonneuve

- Un (1) agent d'aide socio-économique aux attributions initiales

CLE St-Michel

- Un (1) agent d'aide socio-économique aux attributions initiales

CLE Parc Extension

- Un (1) agent d'aide socio-économique aux attributions initiales
- Un (1) préposé au renseignement

CLE Plateau Mont-Royal

- Un (1) agent d'aide socio-économique aux attributions initiales

Pour l'ensemble des autres CLE

Une équipe volante, sur appel, composée de 2 agents d'aide socio-économique aux attributions initiales, dont les noms seront communiqués à l'Employeur au plus tard le 8 février 2016 à 16h30 pour le 10 février 2016 et le 23 février 2016 à 16h30 pour le 25 février 2016.

CB



Jour #33 (26/02/2016)

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

- Aucun effectif.

SECRETARIAT DE LIAISON DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

- Aucun effectif.

OMBUDSMAN

- Aucun effectif.

SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Aucun effectif.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

- Aucun effectif.

SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE ET
ARRONDISSEMENT ST-LAURENT

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour les deux arrondissements, pour répondre aux situations d'urgence.

Communications

- Un (1) préposé aux télécommunications par quart de travail à l'unité des Travaux publics – division des parcs et espaces verts Saint-Laurent.

Eau

- Un (1) dépisteuse de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour les deux arrondissements pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #34 (27/02/2016)

SERVICE DE L'ESPACE POUR LA VIE

- Aucun effectif.

Jour #35 (28/02/2016)

- Tous les services sont maintenus selon l'horaire normal.

Jour #36 (29/02/2016)

SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS

Centre de gestion de la mobilité urbaine

- Un (1) préposé par quart de travail.



SERVICE DES FINANCES

- Aucun effectif.

ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE**Inspection**

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel pour répondre aux situations d'urgence;
- Un (1) inspecteur d'arrondissement, sur appel, pour répondre aux situations d'urgence.

Eau

- Un (1) dépisteur de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel pour répondre aux situations d'urgence.

Jour #37 (01/03/2016)**A. SERVICE 3-1-1****Service de la concertation des arrondissements**

Unité d'interventions rapides et prioritaires (311) rue Notre-Dame ouest

- 5 préposés interventions rapides et prioritaires de jour et 3 de nuit.

B. SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

- Un (1) agent de distribution d'équipements motorisés pour les véhicules de pompiers, sur appel.

C. FONCTIONNAIRES PRÊTÉS AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS)

Une équipe volante de cinq (5) agents d'aides socio-économiques dont les noms seront communiqués à l'Employeur au plus tard le 26 février 2016 à 16h30, sur appel pour répondre aux situations d'urgence, puisque le premier du mois est une période qui, de façon générale, est plus achalandée que les autres jours;

En cas d'une grève simultanée du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) les services essentiels devant être maintenus par les fonctionnaires prêtés au ministère du travail, de l'emploi et de la solidarité sociale (MTESS) seront revu suite à la réception de l'avis de grève.

D. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 contrôleur en vigie environnementale par quart de travail (Centre St-Michel);
- 1 inspecteur aliments sur appel (inspection des aliments);
- 1 technicien de laboratoire sur appel (Section des Bailleurs);
- 1 technicien de laboratoire sur appel (expertise technique);
- 1 agent technique environnement sur appel (contrôle des rejets industriels);
- 1 technicien environnement sur appel (contrôle des rejets industriels).

E. SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

- Deux (2) greffiers audienier par salle de cour où il y a des personnes qui sont détenues et deux (2) agents de bureau à la Direction des services judiciaires;
- Deux (2) agents de bureau à la Direction des poursuites pénales et criminelles.

F. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (STI)

Centre d'expertise bureautique

- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur place et sur appel en dehors des heures normales de travail (support au SPVM);
- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur appel (support au SIM).

Division Centre de services

- Un (1) agent de centre de service (R.A.O.) présent par quart de travail (division Services aux utilisateurs);
- Un (1) agents de centre de service bureautique sur place durant les heures normales du centre de services et sur appel en dehors des heures normales de travail (service téléphonique et réseau de la Ville caméra de surveillance);
- Un (1) agents de centre de service bureautique sur place durant les heures normales du centre de services et sur appel en dehors des heures normales de travail (Iphone et internet).

Direction solutions d'affaires Sécurité publique

- Un (1) programmeur analyste sur appel (Cour municipale, Gescour, Stop+);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (C.R.P.Q. et autres systèmes reliés);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (R.A.O.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support au S.I.M.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support M-iris S.P.V.M.);
- Un (1) programmeur analyste sur appel (Support systèmes interfaces).

Direction solutions d'affaires Gestion du territoire

- Un (1) technicien en développement d'application en bureautique sur appel.

Direction Centre d'expertise plateformes et infrastructures

- Un (1) programmeur analyste sur appel (Système Control-M supportant les communications du SIM).



G. SERVICE DES INCENDIES DE MONTRÉAL

- Neuf (9) préposés au Centre de communication du service incendie (CCSI) présents par quart de travail;
- Un (1) préposé principal au centre de communication du SIM présent par quart de travail;
- Un (1) agent de prévention sur appel.

H. SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

- Six (6) préposés à l'information policière (PIP) à la Centrale d'information policière (CIP) de jour, six (6) de soir et quatre (4) de nuit;
- Un (1) agent de vérification au module d'assurance qualité sur appel;
- Maintien des préposés à l'information policière (PIP) à la surveillance électronique pour la Division des opérations spécialisées (DOS), selon l'horaire en vigueur;
- Un (1) préposé à l'information policière police de quartier (PIPDQ) et un (1) opérateur vidéo-clavier (OVC) de jour et un (1) de soir à la Cour du Québec Chambre criminelle et pénale et du Tribunal de la Jeunesse;
- Un (1) préposé à l'information policière police de quartier (PIPDQ) de jour à la Cour municipale;
- Un (1) programmeur analyste en production sur appel à la Sécurité informatique;
- Un (1) programmeur chef d'équipe sur appel à la Sécurité informatique;
- Un (1) agent technique en électronique sur appel au développement des technologies;
- Une (1) secrétaire d'unité administrative à la planification opérationnelle en raison de l'ouverture du CCTI.

Section des communications opérationnelles

En raison de la fermeture de la ligne 514-280-2222 :

- À compter de 0h01 : vingt-et-un (21) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 1h30 : dix-neuf (19) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 3h30 : dix-sept (17) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 7h30 : vingt (20) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 9h00 : vingt-six (26) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 11h00 : trente (30) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 15h30 : vingt-neuf (29) préposés aux communications d'urgence (PCU);
- À compter de 21h30 : trente (25) préposés aux communications d'urgence (PCU).

I. SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DE LA VOIRIE ET DES TRANSPORTS

Centre de gestion de la mobilité urbaine

- Un (1) préposé par quart de travail.

K. POUR LES 19 ARRONDISSEMENTS

Inspection

- Un (1) inspecteur du cadre bâti, sur appel par arrondissement pour répondre aux

AB

BE

situations d'urgence;

- Un (1) inspecteur d'arrondissement sur appel à l'arrondissement Ville-Marie pour répondre aux situations d'urgence.

Communications

- Un (1) préposé aux télécommunications par quart de travail à l'unité des Travaux publics – division des parcs et espaces verts Saint-Laurent;

- Un (1) préposé aux télécommunications de jour et de soir à l'unité des Travaux publics de Montréal-Nord.

Eau

- Un (1) dépisteuse de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel sur appel pour répondre aux situations d'urgence pour chacun des arrondissements suivants : Ville-Marie, Rosemont – La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Villeray – Saint-michel – Parc-Extension, St-Léonard;

- Un (1) dépisteuse de fuite d'eau ou un agent technique en aqueduc et drainage sur appel sur appel pour répondre aux situations d'urgence pour les autres arrondissements.

7. Cette entente est applicable uniquement pour la grève à intensité variable débutant le lundi 25 janvier 2016 à 0h01 et s'échelonnant jusqu'au mardi 1^{er} mars 2016 à 23h59 et ne lie pas les parties quant aux services essentiels à rendre lors de futures grèves.

8. Imprévus

Lorsqu'une situation exceptionnelle et urgente non prévue à la présente entente et mettant en cause la santé et la sécurité du public survient, le Syndicat s'engage à fournir, à la demande et au besoin, le personnel nécessaire pour faire face à cette situation;

9. Litige

Tout litige concernant l'application des services essentiels pendant la grève peut être soumis par l'une ou l'autre des parties ou au Tribunal administratif du travail, division des services essentiels ;

10. Procédures au niveau des communications entre les parties

a) Le représentant du Syndicat à contacter pour la mise en œuvre des services essentiels est Marie-Hélène Bélanger ou Jocelyne Chicoine.

b) Le représentant de la Ville à contacter pour la mise en œuvre des services essentiels est Catherine Bangs ou Gilbert Grenier.

c) Le représentant de la Ville communiquera avec la dite représentante du Syndicat pour la mise en œuvre des services essentiels convenus, et ce, au besoin.

e) Le personnel qualifié pour fournir les services essentiels doit présenter un laissez-passer au représentant de la Ville.

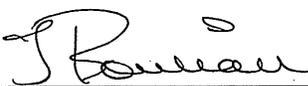
cb



EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À MONTRÉAL, LE ²⁰ janvier
2016

SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES
MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP 429)

VILLE DE MONTREAL



Francine Bouliane
Secrétaire générale du Syndicat des
fonctionnaires municipaux de Montréal



Catherine Bangs
Conseillère principale en relation de travail
Direction des relations de travail
Service des ressources humaines.
Ville de Montréal